



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MAI 2020**

L'An Deux Mil Vingt et le 08 Mai, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Patrick LENDRES - Maurice MARTINEZ - Frédéric PALACIO - Alain PIERRINE - Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

Absente : Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Yves MOITY.

ORDRE DU JOUR

1 – 2020-11 ECOLE ET COVID 19.

2 – 2020-12 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention CCHB) (annule et remplace la délibération visée par le contrôle de légalité le 27/02/2020).

3 – 2019-13 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention Conseil Départemental).

4 – 2020-14 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention Sous-Préfecture).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal Extraordinaire du 24 Février 2020, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1 – 2020-11 ECOLE ET COVID 19.

*Suite au Conseil Intercommunal du 04 Mai 2020 en visioconférence,

*Suite au Conseil d'Ecole du 05 Mai 2020,

*Suite au courrier du Maire du 1er Mai 2020 envoyé à tous les Conseillers Municipaux,

*Suite à la visioconférence organisée par l'Association des Maires 64 avec les chefs de services de l'hôpital de PAU.

*Suite aux barrières sanitaires mises en place avec la Mairie et la Directrice,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

DECIDE que l'école d'AGNOS ouvrira le 18 Mai 2020 prochain.

ANNEXE à la présente délibération le courrier du 1er Mai 2020.

AUTORISE M. Le Maire à signer les actes administratifs, financiers et techniques inhérents au Covid 19.

Vote : 14 pour

2 – 2020-12 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention CCHB) (annule et remplace la délibération visée par le contrôle de légalité le 27/02/2020).

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation pour le logement de fonction de l'Ecole d'AGNOS. Monsieur Le Maire donne lecture de la consultation. L'Entreprise TURON BARRERE et la SARL ANJ ont été retenues.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE d'effectuer les travaux de rénovation pour le logement de fonction de l'Ecole d'AGNOS.

APPROUVE les devis d'un montant de 11 439,60 € TTC + 8 701,20 € TTC (menuiseries) de l'Entreprise TURON BARRERE et d'un montant de 4 371,60 € TTC de la SARL ANJ.

DEMANDE les subventions les plus élevées possibles auprès de la CCHB (fonds de concours).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Vote : 14 pour

3 – 2019-13 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention Conseil Départemental).

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation pour le logement de fonction de l'Ecole d'AGNOS. Monsieur Le Maire donne lecture de la consultation. L'Entreprise TURON BARRERE et la SARL ANJ ont été retenues.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE d'effectuer les travaux de rénovation pour le logement de fonction de l'Ecole d'AGNOS.

APPROUVE les devis d'un montant de 11 439,60 € TTC + 8 701,20 € TTC (menuiseries) de l'Entreprise TURON BARRERE et d'un montant de 4 371,60 € TTC de la SARL ANJ.

DEMANDE les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Vote : 14 pour

4 – 2020-14 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention Sous-Préfecture DETR).

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation pour le logement de fonction de l'Ecole d'AGNOS. Monsieur Le Maire donne lecture de la consultation. L'Entreprise TURON BARRERE et la SARL ANJ ont été retenues.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE d'effectuer les travaux de rénovation pour le logement de fonction de l'Ecole d'AGNOS.

APPROUVE les devis d'un montant de 11 439,60 € TTC + 8 701,20 € TTC (menuiseries) de l'Entreprise TURON BARRERE et d'un montant de 4 371,60 € TTC de la SARL ANJ.

DEMANDE les subventions les plus élevées possibles auprès des Services de l'Etat (DETR).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Vote : 14 pour

Fin du Conseil Municipal à 20h00.

Le secrétaire de séance :

Y. MOITY

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 Mai 2020 à quatre délibérations.

2020-11 ECOLE ET COVID 19.

2020-12 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention CCHB) (annule et remplace la délibération visée par le contrôle de légalité le 27/02/2020).

2019-13 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention Conseil Départemental).

2020-14 RENOVATION APPARTEMENT DE FONCTION - LOGEMENT ECOLE (subvention Sous-Préfecture).

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MAI 2020**

Conseillers Municipaux	Signatures	Observations
BERNOS André		
BARRERE Anne-Marie		
ANQUETIN Sylvie		
MOITY Yves		
CANDALOT Pierre		
ETHEGOIN André		
ETHEGOYHEN Annie		
HALTY Bernard		
IRLIK Carole		Absente
LENDRES Patrick		
MARTINEZ Maurice		
PALACIO Frédéric		
PIERRINE Alain		
SEMPIETRO Martine		
ZAGO Betty		